

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 13 juillet 2020, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Carole Latour, directrice des Services administratifs, est aussi présente.

Messieurs Jonathan Alix et Guillaume Desnoyers sont absents.

ORDRE DU JOUR

Assemblée de juin 2020

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin, 19 h
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin, 20 h
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 10 h 40

Assemblée du 11 juillet 2020

- 2.1 Liste des comptes à payer
 - 2.1.1 Liste des comptes à payer

Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Retour des séances du conseil publiques

- 3.2 Gestion financière
 - 3.2.1 Paiement des heures accumulées

Sécurité publique

- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Dépôt des rapports d'événements
 - 4.1.2 Démission de monsieur Éric Davignon

Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Projet de Règlement numéro 862-20 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de prolonger l'interdiction de se stationner en tout temps sur l'ensemble de la rue Saint-Georges et sur un segment de la rue Principale:
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet de règlement

- 5.1.2 Installation d'un bac à fleurs intersection Saint-Joseph / Canrobert
- 5.1.3 Coupe d'arbres sur la rue des Pins
- 5.1.4 Réfection du pavage des rangs Saint-Charles, Saint-Georges et rue Rachel

Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, réseau de distribution d'eau et usine épuration
 - 6.1.1 Validation de deux débitmètres et d'un canal parshall
 - 6.1.2 Offre de services pour l'opération des équipements d'eau potable et d'eaux usées
 - 6.1.3 Réparation en lien avec les vannes de rues et de bornes-fontaines
 - 6.1.4 Travaux d'entretien dans le cours d'eau Lanoue

7.1 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1.1 Demande de dérogation mineure pour construction d'un garage lot 3 518 407

Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Embauche employés saisonniers
 - 8.1.2 Seconde embauche des employés pour le camp de jour 2020
- 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Demande contribution financière – Comité Pro-Piste

Divers & affaires nouvelles

- 9.1.1 Réfection du rang Saint-Georges
 - Projet présenté dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie Locale – Volet AIRRL

RÉSOLUTION 07-159-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN
À 19 H 00**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin à 19 h 00.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-160-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN À 20 H

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-161-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN
À 10 H 40**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin à 10 h 40.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-162-20

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020

La directrice des Services administratifs, madame Carole Latour, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Fournisseurs : 295 854,34 \$
- Salaires : 44 449,53 \$
- Déboursés directs : 1 664,07 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 07-163-20
RETOUR DES SÉANCES DU CONSEIL PUBLIQUES

Considérant qu'un nouvel arrêté ministériel a été publié concernant les séances du conseil, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que les séances du conseil soient maintenant ouvertes aux publics, tout en respectant les mesures de distanciation sociale ainsi qu'un nombre maximal de 10 personnes pour s'assurer du respect de celles-ci.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-164-20
PAIEMENT DES HEURES ACCUMULÉES

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des heures accumulées, aux employés municipaux selon les recommandations de Mme Brigitte Vachon, directrice générale, dans le rapport administratif soumis aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice des Services administratifs, madame Carole Latour, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 07-165-20
DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU POMPIER MONSIEUR ÉRIC DAVIGNON

Pour faire suite au dépôt de la lettre de démission de monsieur Éric Davignon, pompier, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'envoyer une lettre de remerciements à monsieur Davignon pour ses années de services au sein du Service des incendies

Adopté à l'unanimité

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 862-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET DE PROLONGER L'INTERDICTION DE SE STATIONNER EN TOUT TEMPS SUR LA RUE SAINT-GEORGES ET UN SEGMENT DE LA RUE PRINCIPALE

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de Règlement numéro 862-20 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de prolonger l'interdiction de se stationner en tout temps sur la rue Saint-Georges et un segment de la rue Principale.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 862-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET DE PROLONGER L'INTERDICTION DE SE STATIONNER EN TOUT TEMPS SUR LA RUE SAINT-GEORGES ET UN SEGMENT DE LA RUE PRINCIPALE

M. Éric Ménard dépose le projet de Règlement numéro 862-20 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de prolonger l'interdiction de se stationner en tout temps sur la rue Saint-Georges et sur un segment de la rue Principale.

RÉSOLUTION 07-166-20

INSTALLATION D'UN BAC À FLEURS À L'INTERSECTION SAINT-JOSEPH / CANROBERT

Suite au rapport de monsieur Alexandre Lamarre, directeur des Services techniques, et afin d'améliorer la sécurité des piétons et des enfants, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un bac à fleurs à l'intersection de la rue Saint-Joseph et Canrobert, selon l'offre de la compagnie Selmix, au montant de 2 126,00 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-167-20

COUPE D'ARBRES SUR LA RUE DES PINS

Considérant une inspection du chargé des travaux publics, M. Jean-Pierre Racicot, il a été constaté que 16 arbres (frênes) étaient malades ou morts sur la rue des Pins;

Considérant que le directeur des Services techniques, M. Alexandre Lamarre, a demandé des soumissions à trois entrepreneurs pour abattre lesdits arbres, à savoir :

Entreprises	Montant sans taxes
Émondage Pelletier	9 050 \$
9272-9367 Québec inc. (Raphael Ménard)	8 300 \$
Enviro Transpex inc.	5 275 \$

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'octroyer le contrat à Enviro Transpex inc., selon l'offre reçue, au montant de 5 275 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-168-20

RÉFECTION DU PAVAGE DES RANGS SAINT-CHARLES, SAINT-GEORGES ET RUE RACHEL

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 5 juin dernier, pour la réfection du pavage des rangs Saint-Charles, Saint-Georges et rue Rachel;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

ENTREPRENEURS	PRIX AVEC TAXES
Construction Techroc inc.	479 180,62 \$
Pavage Ultra inc.	536 603,01 \$
Pavage Axion inc.	571 851,34 \$
Eurovia Qc construction inc.	579 219,34 \$
Roxboro excavation inc.	585 000,00 \$
Sintra inc.	678 548,01 \$

Considérant le rapport de la firme Tetra Tech QI inc. du 11 juin dernier concernant l'analyse des soumissions;

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'octroyer un contrat pour la réfection du pavage du rang Saint-Charles et d'une partie de la rue Rachel au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Ultra Inc. selon l'offre soumise, pour ces routes, soit 437 048,66 \$, taxes incluses.

Il est également résolu que le pavage soit financé par le surplus affecté au poste 23-04017-721, du plan triennal d'immobilisation 2020-2022 pour un montant de 400 000 \$ et, pour la différence, par le poste 02-32000-321 du fonds général.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-169-20

OFFRE DE SERVICES – VALIDATION DES DÉBITMÈTRES ET D'UN CANAL PARSHALL

Considérant que les Services techniques ont demandé à deux entreprises une offre de services pour la validation des débitmètres et d'un canal Parshall, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de mandater l'entreprise Simo Management inc. à effectuer l'inspection des deux débitmètres du réservoir d'eau potable, ainsi que le canal Parshall à la station d'eaux usées, selon l'offre soumise, au montant de 1 517,67 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-170-20

OFFRE DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

Considérant l'échéance du contrat pour l'exploitation des équipements d'eau potable et d'eaux usées, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder le contrat à l'entreprise Simo Management inc., pour l'exploitation des équipements d'eau potable et de remplacement pour les équipements d'eaux usées, telle l'offre de services soumise le 22 juin 2020, au montant de 24 434,49 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-171-20

RÉPARATION EN LIEN AVEC LES VANNES DE RUES ET DE BORNE-FONTAINE

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Groupe ADE du 18 juin 2020, au montant de 3 101,60 \$, taxes en sus, pour

effectuer le changement des boulons d'acier sur la borne-fontaine de la rue Laguë et la vérification de deux vannes de rue près de celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-172-20
TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU LANOUE

Considérant que, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien :

- Appuie la demande d'intervention dans le cours d'eau Lanoue et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
- Informe la MRC de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Lanoue en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-173-20
DÉROGATION MINEURE POUR CONSTRUCTION D'UN GARAGE LOT 3 518 407

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la construction d'un garage annexé à l'habitation unifamiliale isolée du 187, rue Principale sur le lot 3 518 407;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont pris en considération les éléments suivants :

- Que la demande du requérant du 187, rue Principale qui consiste à agrandir son habitation unifamiliale isolée en y construisant un garage annexé à la résidence;
- Que le requérant avait conscience des dimensions de son terrain et du manque d'espace sur la propriété lors de l'achat de celle-ci en septembre 2016;

- Que le requérant peut se conformer à la réglementation en reconfigurant différemment le garage, en diminuant sa superficie, en enlevant la porte d'accès à la droite du plan de façade de la rue Principale transmis par le requérant ou en diminuant la largeur de la porte de garage;
- Que le requérant a demandé, une première fois, la diminution de la marge de recul arrière en 2016;
- Que les droits acquis sur l'implantation du bâtiment principal dans la marge de recul latérale et arrière ont été perdus en 2017, lors de la reconstruction de la résidence, et qu'il serait insensé de les accepter, par une dérogation mineure, de façon définitive et perpétuelle;
- Que l'emplacement de ce projet de garage annexé à l'habitation unifamiliale isolée ne favorise en aucun cas l'intégration harmonieuse d'une nouvelle construction dans le cœur du village tel qu'il est souhaité dans le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Ange-Gardien;
- Que la demande en lien avec les normes d'empiètement dans la marge latérale et arrière semble excessive et non justifiable;
- Que l'entrée charretière semble identique à celle qui était présente avant la reconstruction de la résidence en 2017;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) analysent la demande et se prononcent à savoir :

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

1. D'approuver la demande qui consiste à augmenter la largeur maximale de l'entrée d'accès pour un usage résidentiel à 7,79 mètres au lieu de 7 mètres, tel que stipulé à l'article 9.7.2 du règlement de zonage numéro 617-05.
2. De refuser les demandes qui consistent à :
 - Augmenter la marge de recul latérale minimale d'un bâtiment principal avec garage en annexe à 0,91 mètre au lieu de 2 mètres, tel que stipulé à la grille des normes dans la zone 204-P, article 6.2.1, annexe A du règlement de zonage numéro 617-05;
 - Augmenter la marge de recul arrière minimale d'un bâtiment principal avec garage en annexe à 1,21 mètre au lieu de 3,38 mètres, tel que stipulé à la résolution 12-347-16 accordant une dérogation mineure faisant modifier la marge de recul arrière minimale de 8 mètres de la grille des normes dans la zone 204-P, article 6.2.1, annexe A du règlement de zonage numéro 617-05;
 - Augmenter l'empiètement de la corniche dans la marge de recul latérale à 0,6 mètre au lieu de 1 mètre de la ligne de propriété latérale, tel que stipulé à l'article 6.4 a) du règlement de zonage numéro 617-05.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-174-20
EMBAUCHE EMPLOYÉ SAISONNIER

En raison de la pandémie Covid-19 présentement en cours et des mesures sanitaires exigées, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'entériner l'embauche de Mégane Dulude comme responsable des jeux d'eau ainsi que différentes tâches d'entretien sanitaires pour environ 10 h semaine durant la saison estivale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-175-20
SECONDE EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LE CAMP DE JOUR 2020 ET MODIFICATIONS

Considérant le rapport soumis par la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relativement à une seconde embauche des employés pour le camp de jour 2020, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- D'entériner l'embauche, d'une animatrice et de deux employés de soutien soient : Coralie Borduas, animatrice, ainsi que Danyk Paradis et Tristan Benjamin comme employé de soutien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-176-20
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – COMITÉ PRO-PISTE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le versement d'une somme additionnelle de 1 007,06 \$, taxes incluses, au Comité Pro-Piste pour le remplacement de barrières à trois intersections de la piste cyclable La Montérégiade.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-177-20
RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES
PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET AIRRL

Considérant que le ministère des Transports du Québec annonçait, le 15 mai dernier, que le dépôt de demandes d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) était à nouveau possible et nous transmettait les modalités d'application 2020-2021 révisées le 19 mai 2020;

Considérant la résolution 05-124-20, adoptée par le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien le 28 mai 2020, par laquelle la Municipalité s'engageait à respecter les modalités dudit programme

et à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère couvrant 65% à 85% des dépenses admissibles pour le volet AIRRL;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a déposé, le 29 mai 2020, une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local pour la réfection du rang Saint-Georges;

Considérant que le ministère des Transports annonça aux municipalités, le 8 juin 2020, que les demandes d'aide financière complètes reçues dépassaient le budget de 100 millions alloués à l'article 12 « Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – Mesures de relance économique applicables aux volets RIRL et AIRRL » des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale et qu'en conséquence, les demandes excédentaires seraient automatiquement transférées vers les volets réguliers dotés d'un budget annuel de 230 millions pour 2020;

Considérant que le conseil de la Municipalité a adopté, le 8 juin 2020, le règlement d'emprunt numéro 861-20 décrétant une dépense de 3 038 745 \$ et un emprunt de 2 138 745 \$ pour la réfection du rang Saint-Georges, lequel a obtenu l'approbation ministérielle le 9 juillet 2020;

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution 06-153-20, le 19 juin 2020, afin de s'assurer que, si le projet de réfection du rang Saint-Georges n'était pas retenu dans le cadre du budget additionnel de 100 millions des volets AIRRL et RIRL, il puisse être traité rapidement dans les volets réguliers;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé des soumissions pour lesdits travaux de réfection du rang Saint-Georges et que celles-ci respectent les estimés budgétaires établis par la Municipalité pour ledit projet;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien est fin prête à accorder un contrat pour la réalisation du projet de réfection du rang Saint-Georges dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet AIRRL, selon les modalités COVID-19 ou selon les modalités régulières dudit programme;

Considérant que la Municipalité doit accorder un contrat dans les plus brefs délais pour pouvoir compter réaliser les travaux en 2020.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien prie le gouvernement du Québec, le ministère des Transports et son ministre l'honorable François Bonnardel :

- De retenir le projet de réfection du rang Saint-Georges de la Municipalité d'Ange-Gardien, déposé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet AIRRL;
- D'annoncer rapidement les projets retenus dans le cadre dudit projet.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 07-178-20
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Carole Latour, directrice Services administratifs

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire